



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 3 novembre 2025

DELIBERATION N°111/2025

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux Mil vingt-cinq, le 3 novembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 28 octobre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

Membres en exercices : 22

Présent(e)s : 20

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 1

Absent(e)s : 1

Votants : 21

PRESENTS : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, M. DANGE Roger, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul (arrivé à 18h45), Mme BONNET Catherine (arrivée à 18h47) M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique, Mme GLAZIOU Hélène, M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :

Mme BLANCHET Annick donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

ABSENT(E)S : Mme BOSSARD Anne-Laure

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HANANE Ghizlane

La séance est levée à 20h07

DEL111/2025 (4.1) : Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs**Rapporteur : Monsieur Giraud**

A la suite d'une publication pour le recrutement d'un agent du service des sports et ce pour pourvoir au remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite, un candidat a été retenu.

Ne disposant pas de son permis B, il a été recruté par voie contractuelle sur le grade d'adjoint technique principal 2nd classe, conformément à l'article L 332-8.2° du CGFP à compter du 1^{er} juillet 2025.

Un engagement a été pris par la collectivité de le nommer stagiaire dès l'obtention de son permis, et ce dans un délai de 6 mois.

L'agent est détenteur du permis B depuis le 26 septembre 2025.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- De modifier le tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2025 en transformant un poste au grade d'adjoint technique principal 2nd classe en un poste au grade d'adjoint technique à temps complet.**

Pour extrait conforme

Le Maire

La Secrétaire

Philippe BONNIN

Ghizlane HANANE

